

# MAIRIE DE DOUAINS

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 19 Juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juin à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du douze juin deux mil dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame COUÂNON Catherine, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Catherine COUÂNON, Maire

MM Bernard UGUEN, Vincent LEROY, Ulric SERRANO, adjoints

MM Jean-Louis GUETTARD, Dominique TIRON, Michel Le MORVAN,

Mme Sandrine PRUNIER BOSSION

### **Etaient absents excusés :**

Philippe UHGETTO

### **Etait absent non excusé :**

Philippe MARIE

Dominique Tiron a été élu secrétaire de séance,

-----

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2018 est approuvé.

Madame Le maire demande au Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour de 2 délibérations :

- Délibérer sur le RGPD (protection des données)
- Délibérer pour fixer le prix de vente des terrains communaux

### **DELIBERATIONS**

- **Adhésion de la commune de Saint Aubin sur Gaillon à la SNA (délib N°18-2018)**

Le Conseil Municipal de Douains,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5214-26 et L5211-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI2017-44 du 8 septembre 2017, portant retrait de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI2017-45 du 8 septembre 2017, portant adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 décembre 2015 de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, émettant un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunale et signifiant son souhait de rejoindre la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2017 de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, portant retrait de la communauté de commune Eure Madrie Seine et adhésion à Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/17-141 de Seine Normandie Agglomération du 29 juin 2017 approuvant l'adhésion de la commune de Saint Aubin sur Gaillon à Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°D18-04-001 du 24 avril 2018 de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, portant retrait de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine (CEMS) et adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon à Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/18-68 du conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération en date du 14 mai 2018, portant adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon ;

Vu les arrêts du Conseil d'Etat n°415471 et 415476 en date du 4 avril 2018 ;

Vu le rapport de présentation du Maire, détaillant le contexte de la demande d'adhésion présentée par Saint-Aubin-sur-Gaillon et les conséquences qu'une telle adhésion emporterait, notamment en matière de compétences, de fiscalité et de gouvernance ;

Considérant que le Conseil d'Etat a suspendu l'arrêté d'adhésion de Saint-Aubin-sur-Gaillon le 4 avril 2018 et qu'il convient de reprendre la procédure ;

Considérant qu'une commune peut être autorisée, par le représentant de l'Etat dans le département après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale réunie dans sa formation restreinte, à se retirer d'une communauté de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion ;

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux des communes membres de SNA de se prononcer sur la demande d'adhésion à SNA formulée par la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon ;

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE à l'unanimité**

**Article 1 :** D'approuver l'adhésion à Seine Normandie Agglomération de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, avec un effet immédiat au caractère exécutoire de l'arrêté préfectoral d'adhésion à venir, et à titre subsidiaire au 1er janvier 2019, par application de la procédure dérogatoire de retrait-adhésion d'une commune d'une communauté de communes à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre prévue à l'article L5214-26 du code général des collectivités territoriales.

**Article 2 :** En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**Article 3 :** La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

**Article 4 :** Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

- **Convention SAPN et commune de Douains**

La SAPN propose une convention avec la mairie pour le rétablissement de la voirie communale, chemin vicinal n°19.

Monsieur Leroy fait remarquer que dans cette convention reste à charge des éléments d'ouvrage pour la commune à savoir les couches de roulement, les joints de chaussée, les avaloirs, descente d'eau sur ouvrage ect ...

Monsieur Leroy demande donc de prendre contact avec le responsable de la SPAN pour que cette convention soit signée en tri partie avec le Syndicat de voirie.

Le conseil municipal ne délibère pas sur cette convention, la délibération est reportée au prochain conseil municipal.

- **Création d'un régis pour la commission animation**

Monsieur Uhgetto, responsable de la commission animation n'ayant pu être présent ce soir, la délibération est reportée au prochain conseil municipal.

- **Prix de vente des terrains communaux (délib n°19-2018)**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que le bornage des 3 terrains a été effectué sur la parcelle ZK28.

Un accès se fera par la rue de la plaine et les 2 autres par la RD 75, route de Brécourt.

Madame Le Maire propose de fixer le prix des terrains à 80 000 € chacun

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente de chaque terrain à 80 000 €

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

- **Le RGPD (règlement européen sur la protection des données)**

*Madame le Maire explique* : Le sigle RGPD signifie Règlement Général sur la Protection des Données. Ce règlement, du parlement européen et du Conseil de l'Union Européenne (règlement UE 2016/679), a été adopté en 2016 pour une entrée en vigueur en mai 2018.

Il vise à harmoniser la gouvernance des informations personnelles au sein des pays membres de l'Union Européenne, notamment au niveau de la sécurisation et la protection des données personnelles que possèdent les entreprises.

3 objectifs sont mis en avant à travers le RGPD:

- **Renforcer les droits des personnes**, notamment par la création d'un droit à la portabilité des données personnelles et de dispositions propres aux personnes mineures;
- **Responsabiliser les acteurs traitant des données** (responsables de traitement et sous-traitants);
- **Crédibiliser la régulation** grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données, qui pourront notamment adopter des décisions communes lorsque les traitements de données seront transnationaux et des sanctions renforcées.

Parmi les impacts qu'elle a sur les processus de l'entreprise, on peut citer celui de la gestion des nombreuses données dans le cadre d'un CRM. Toutes les entreprises ou établissements qui gèrent, stockent et déplacent des données personnelles (clients, fournisseurs, salariés, etc.), sont concernées.

Le CDG 27 et SNA sont en contact avec un prestataire informatique ADICO (Association de collectives) pour l'externalisation du DPD dans un cadre de mutualisation.

Les services de l'ADICO reposent sur une phase initiale de mise en place et un abonnement annuel. Les tarifs sont les suivants:

- pour les communes de 500 à 749habitants, 340€ pour la mise en place et 460€ pour l'abonnement annuel

Le Département envisage de financer les communes et intercommunalités à hauteur de 50% du coût de la phase initiale:

- pour les communes de moins de 10000 habitants;
- sous réserve que l'intercommunalité et ses communes membres contactent l'ADICO dans un cadre mutualisé.

Avant de délibérer, Monsieur Leroy demande s'il n'y a pas d'autre organisme qui s'occupe du traitement du RGDP ainsi de voir s'il n'y a pas un tarif plus attractif.

Monsieur Leroy demande aussi, si le conseil municipal est favorable, peut-on se désengager à tout moment ? Madame le Maire va se renseigner.

La délibération est reportée au prochain conseil municipal.

### DICT

Madame Le Maire informe au conseil municipal qu'elle a reçu une demande de travaux pour débiter les travaux d'assainissement sur la commune fixé au 1<sup>er</sup> mars 2019.

### PLU

La semaine passée, les membres de la commission PLU se sont réunis pour apporter les dernières modifications au PLU. Elles ont été transmises à Monsieur Gilson.

Monsieur Serrano demande à rappeler Monsieur Gilson pour connaître l'avancement de la réunion PPA.

### SCOT

Madame Le Maire a assisté à la réunion, il a été présenté les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement pour les 15 à 20 ans à venir

A ce jour:

- 25 mai 2018 : avis d'appel public à la concurrence

À venir:

- Début septembre 2018 : réception des offres
- 20 septembre 2018 : Parlement des Maires (point d'info)
- Fin septembre 2018 : audition des candidats
- Octobre 2018:lancement de l'étude
- Septembre 2019:présentation du diagnostic
- Avril 2020:débat d'orientations du Programme d'Aménagement et de Développement Durable
- Décembre 2020:arrêt du projet de SCoT
- 2021:Procédure administrative
- Fin 2021:Approbation du SCoT

### BILAN MENSUEL ET PREVISIONS COMMISSIONS

- Sivos

Monsieur Serrano informe que les membres de Sivos se réunissent le 20 juin.

Lors du conseil d'école il a été rappelé que le trottoir n'était pas un parking. Un parking a été créé dernièrement pour l'école et qu'il serait agréable que les parent y stationnent.

Les gendarmes viendront verbaliser les stationnements gênants.

Le bornage pour la mise en place de la classe mobile a été fait.

Monsieur Leroy demande si dans ce nouvel aménagement il a été prévu un bureau pour la secrétaire du SIVOS. Monsieur Serrano posera la question à la réunion du SIVOS le 20 juin 2018.

#### - **Travaux**

Monsieur Leroy informe le conseil municipal que les travaux de démolition du château de Gournay débuteront le 9 juillet ainsi que la reprise des rampants des ralentisseurs.

Madame Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de restauration du muret de l'Eglise ainsi que de la tourelle ont été subventionnés à hauteur de 2902 € par la SNA.

Madame Le Maire a rdv en septembre avec la SNA pour le projet de la transformation de la bibliothèque en logement et de la maison place de l'Eglise.

Monsieur Leroy a reçu des administrés en mairie suite aux dernières fortes pluies. Ces derniers se sont retrouvés inondés dans leur rue, cours, Monsieur Leroy va proposer au Syndicat de voirie de créer un fossé.

#### - **Cimetière**

Monsieur Leroy demande qu'il soit fait un devis pour refaire les allées du cimetière ainsi que la mise en place d'un ossuaire.

Monsieur Leroy demande la mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, la possibilité de louer des emplacements à perpétuité au cimetière

#### - **CCAS**

Le repas des aînés aura lieu le 16/09/2018

L'aide au permis de conduire a été renouvelé cette année pour les enfants nés entre 2000 et 2002. Ils recevront prochainement l'information par courrier.

Une sortie des aînés a été organisée en mutualisation avec le CCAs de Vernon. Quatre personnes de la commune y ont participé. Ils sont allés aux grottes de Châteaudun.

#### - **Animation**

Monsieur Uhgetto absent, pas de compte rendu.

#### - **Foot**

Les U13 ont participé à un tournoi samedi dernier, ils ont fini 6<sup>ème</sup> (sur 13)  
Monsieur Leroy s'excuse d'avoir pris le véhicule 9 places sur cette journée.

#### - **Fleurissement**

Madame le Maire a reçu le jury des villages Fleury ce jour. Ils ont été très satisfait de la place de l'Eglise et recommande de rabattre et rétrécir la haie le long de la route pour mettre d'avantage en valeur cette place. Le jury recommande aussi de pailler les rosiers pour éviter trop d'arrosage ainsi que du terreau à bulle dans les géraniums.

#### - **Commémoration**

La cérémonie des combats du Front de Seine s'est très bien déroulée. Beaucoup de retour positif de cette journée.

Il a été très apprécié d'avoir posé une plaque commémorative au monument aux Morts.

## DIVERS

Le tour de rance passera sur notre commune le 14 juillet sur la RD 181, celle-ci sera barrée à la circulation et aux stationnements de 8h à 14h30.

Madame Le maire a reçu un courrier d'un administré concernant la RD75, route de Brécourt. Un fossé, hors agglomération, a été aménagé pour permettre l'accès aux champs. N'étant pas gestionnaire de cette route, nous transmettrons le courrier au département.

Les permanences de Juillet et Aout ne seront ouvertes que les mardis soirs de 18h30 à 20h.

Un administré de la commune nous a informé que la commune de Jouy sur Eure avait récemment ouvert une bibliothèque, qu'il pouvait être intéressé par nos livres. Madame Le Maire informe que nous les proposerons dans un premier temps aux habitants de la commune.

Monsieur Tiron demande la remise en place de la glace aux Metréaux, cassée dernièrement.

Fin de la séance 23h00

Le maire  
Catherine COUÂNON